



CRITÈRES DU JURY

1. QUALITÉ DU CONTENU DU PROGRAMME:

- Prononciation
- Intonation
- Spontanéité
- Contenu
- Richesse du vocabulaire
- Grammaire
- Originalité

2. QUALITÉ TECHNIQUE ET CRÉATIVITÉ :

- Volume équilibré
- Musique adéquate
- Effets spéciaux
- Créativité